



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48

www.fr.ch/ce

—

Aux médias accrédités auprès de la
Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 30 mars 2020

Communiqué de presse

—

Comptes 2019 : un résultat excellent qui renforce la bonne situation financière du canton pour faire face aux conséquences de la pandémie

Grâce à des revenus extérieurs et des rentrées fiscales en nette progression ainsi qu'une bonne maîtrise des dépenses, les comptes 2019 de l'Etat de Fribourg présentent un bénéfice de 12,1 millions de francs après opérations de clôture. Ce résultat permet de couvrir intégralement les dépenses d'investissements. L'excellente situation financière du canton constitue un appui majeur pour faire face aux conséquences qui découleront de la pandémie de COVID-19.

Dans sa séance du 18 février 2020, le Conseil d'Etat a arrêté les résultats des comptes 2019 qui se présentent de la manière suivante :

- > un excédent de revenus du compte de résultats s'élevant à 12,1 millions de francs ;
- > un excédent de dépenses de 154,4 millions de francs au compte des investissements ;
- > un excédent de financement de 24,4 millions de francs ;
- > un degré d'autofinancement de 115,8 %.

Compte de résultats	Comptes 2019	Budget 2019	Variations	Comptes 2018
	en millions de francs			
Revenus	3701,4	3584,0	+ 117,4	3584,0
Charges	3689,3	3583,8	+ 105,5	3582,3
Excédent de revenus (+) / de charges (-)	+ 12,1	+ 0,2	+ 11,9	+ 1,7

Avant opérations de clôture, le compte de résultats enregistre un excédent de revenus de 82,1 millions de francs.

I. Une progression significative des revenus

Les revenus de l'exercice 2019 s'élèvent à 3701,4 millions de francs, soit un chiffre de 3,3 % supérieur par rapport au budget. La situation se présente comme suit :

Revenus	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Variations par rapport au budget 2019	Variations par rapport aux comptes 2018
	en millions de francs	en %			
Fiscalité cantonale	1404,1	1361,9	1361,3	+ 42,2	+ 3,1
Revenus des biens, taxes, émoluments	431,4	377,3	435,0	+ 54,1	- 0,8
Transferts	1717,4	1692,1	1688,3	+ 25,3	+ 1,7
Autres (fonds, financements spéciaux, imputations internes)	127,4	152,7	99,4	- 25,3	+ 28,2
Revenus extraordinaires	21,1	-	-	+ 21,1	.
Total	3701,4	3584,0	3584,0	+ 117,4	+ 3,3

La progression des revenus constatée entre le budget et les comptes s'explique en particulier par les points suivants:

- > une croissance significative des revenus fiscaux cantonaux, en particulier des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que le produit des impôts sur les gains immobiliers et de ceux sur la fortune ;
- > le versement de la part au bénéfice de la BNS de 49,5 millions de francs, alors qu'aucun versement n'était attendu au budget ;
- > la croissance dans les transferts provenant en grande partie de la progression significative de la part à l'impôt anticipé (+ 13,1 millions de francs). Les revenus relatifs aux dédommagements de collectivités publiques croissent également, notamment ceux liés à la participation de la HES-SO (+ 6,3 millions de francs) et à la participation de la Confédération pour l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés ainsi que pour les mesures d'intégration (+ 5 millions de francs). A noter que plusieurs de ces revenus sont directement liés à des charges. Les parts à des recettes fédérales telles que l'IFD des personnes physiques connaissent également une progression par rapport au budget ;
- > la diminution des revenus relatifs aux fonds et financements spéciaux est due aux opérations de clôture, et en particulier au renoncement à un prélèvement sur la provision BNS.

II. Des charges maîtrisées

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2019 s'élève à 3689,3 millions de francs, soit 105,5 millions de francs ou 2,9 % de plus qu'au budget. Cette différence est imputable aux opérations de clôture et à l'attribution à des fonds.

Charges	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Variations par rapport au budget 2019	Variations par rapport aux comptes 2018
	en millions de francs	en %			
Personnel	1308,1	1302,1	1286,5	+ 6,0	+ 1,7
Transferts	1707,3	1699,9	1685,8	+ 7,4	+ 1,3
Consommation de biens et services	368,1	369,3	359,5	- 1,2	+ 2,4
Amortissements	122,1	122,4	86,7	- 0,3	+ 40,8
Charges financières et comptables	40,8	42,2	35,6	- 1,4	+ 14,6
Financements spéciaux	97,5	47,9	118,2	+ 49,6	- 17,5
Charges extraordinaires	45,4	-	10,0	+ 45,4	.
Total	3689,3	3583,8	3582,3	+ 105,5	+ 3,0

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- > la croissance de la masse salariale de 21,6 millions de francs par rapport aux comptes 2018 (+ 1,7%) découle avant tout de l'augmentation du nombre de postes occupés de quelque 154 unités. Cette hausse comprend d'une part les effets de l'opération de pérennisation de montants forfaitaires en postes fixes (2^e volet) à hauteur de presque 38 EPT, et d'autre part les conséquences de la cantonalisation des services d'intégration au niveau de l'enseignement obligatoire pour quelque 32 EPT pour l'Etat. Compte tenu de ces deux opérations pour ainsi neutres financièrement, la progression nette des effectifs s'élève à 84 EPT ;
- > les subventions accordées sont en progression par rapport au budget, en raison notamment d'un complément au décompte final 2018 de l'HFR, de la croissance du volume des contributions en faveur des institutions spécialisées et des maisons d'éducation ainsi que des aides pour la réduction de primes d'assurance maladie (y compris le financement du contentieux) ;
- > le montant relatif aux financements spéciaux s'explique par l'attribution à divers fonds et provisions ainsi que par les opérations de clôture (cf. IV).

III. Des investissements en progression par rapport à 2018

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
	en millions de francs	en millions de francs	en millions de francs
Dépenses d'investissements	181,5	205,1	179,3
Dépenses d'entretien des bâtiments et des routes	33,9	33,0	39,0
Total	215,4	238,1	218,3
Autofinancement en % des investissements nets	115,8	60,9	107,4

Les dépenses du compte des investissements sont inférieures à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2019. Le volume d'investissements 2019 excède toutefois légèrement celui de l'année précédente (+ 2,2 millions de francs, soit + 1,2 %).

En cumulant les investissements bruts et les crédits dépensés pour entretenir les bâtiments et les routes, le volume total des travaux atteint 215,4 millions de francs, soit 5,6 % des dépenses brutes totales de l'Etat, un chiffre très proche de l'exercice précédente (2018 : 5,8 %).

IV. Attributions aux provisions, fonds et charges extraordinaires

Au vu du résultat favorable des comptes 2019, le Conseil d'Etat a décidé de procéder à des attributions à des fonds et des provisions, ceci afin d'anticiper différentes charges qui impacteront de manière importante les finances de l'Etat dès les prochains exercices, notamment :

- > 25 millions de francs pour le fonds d'infrastructures ;
- > 16 millions de francs pour les fonds de recherche, d'innovation et de développement de la HES-SO//FR (8 millions de francs) et de l'Université (8 millions de francs) ;
- > 15 millions de francs pour permettre à l'HFR de réduire partiellement et progressivement les pertes cumulées dans son bilan, dès lors que l'établissement hospitalier aura pris et mis en œuvre les mesures nécessaires pour parvenir à l'équilibre de ses comptes ;
- > 6 millions de francs pour l'assainissement de la décharge de la Pila ;
- > d'autres affectations concernant notamment un complément à la provision destinée à anticiper les charges de subventionnement uniques liées aux mesures envisagées pour la CPPEF (institutions subventionnées affiliées à la CPPEF), le provisionnement des risques liés à l'octroi de cautionnements ainsi que les dépenses à venir dans le domaine de l'asile.

V. Conclusion

Au vu du résultat des comptes 2019, la situation financière de l'Etat présente une image positive. Grâce à l'encaissement de revenus supplémentaires extérieurs au canton et du produit de certains impôts, des provisions ont pu être renforcées et complétées. Ces anticipations sont autant de pressions en moins sur les exercices futurs, en particulier au vu de la crise sanitaire qui s'est déclarée avec la pandémie du COVID-19. Celle-ci va provoquer un choc important pour les finances publiques au sens large, et pour l'Etat en particulier.

L'ensemble des mesures urgentes prévues et à venir pour protéger la population, développer les capacités de prise en charge sanitaires et endiguer les effets économiques auront un coût, dont l'ampleur n'est pas déterminable pour l'instant. Les dernières estimations conjoncturelles esquissent un ralentissement brutal de l'économie tant nationale qu'internationale sur les premiers mois de l'année 2020. Même si à ce stade ni la durée, ni l'intensité de ce ralentissement ne sont quantifiables, une contraction significative des revenus de l'Etat, fiscaux notamment, est à craindre.

Le Conseil d'Etat a pris et continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population de notre canton et maintenir à flot son économie. Il relève que dans cette période extraordinaire, il est particulièrement important de pouvoir s'appuyer sur des finances publiques saines, des réserves et provisions judicieuses ainsi que des capacités de réactions et d'actions élevées.